



WWW.FNQ.CA

GUIDE DE RELANCE DES ÉVÉNEMENTS D'EAU LIBRE

EN PÉRIODE DE COVID



Table des matières

Introduction	2
DIRECTIVES GÉNÉRALES	3
Un nouvel organigramme.....	5
Organisation d'événements.....	6
Nombre de participants autorisés	6
Équipement de protection individuelle (ÉPI) requis	7
Gestion des risques.....	8
INFORMATIONS DESTINÉES AUX PARTICIPANTS.....	9
Avant l'événement.....	10
Durant l'événement.....	11
Après l'événement.....	11
INFORMATIONS DESTINÉES AUX COMITÉS ORGANISATEURS.....	12
Avant l'événement.....	13
Durant l'événement.....	15
Après l'événement.....	18
ANNEXES	21
Annexe 1 – Formulaire d'acceptation de risque	22
Annexe 2 – Formulaire d'autodéclaration.....	23
Annexe 3 – Formulaire d'exclusion d'un participant pour raison sanitaire.....	24
Annexe 4 – Plan de sécurité COVID	25
Annexe 5 – Schéma de marquage	28
Annexe 6 – Rapport du coordonnateur de la gestion de risque	29

Introduction

La Fédération de natation du Québec est fière de vous présenter le **Guide de relance des événements en eau libre en période de COVID (GREEL)**. Le GREEL a pour but d'établir les normes et les recommandations qui devront être respectées pour l'organisation sécuritaire des événements de natation en eau libre à l'**extérieur** dans ce contexte sanitaire particulier.

Ce document est destiné à évoluer, afin de s'adapter à la réalité dictée par les différents décrets gouvernementaux ainsi qu'à la réalité du terrain.

En tout temps, la version en ligne du document fera office de référence, et sera disponible au lien suivant :

<https://www.fnq.qc.ca/accueil/relance/>

Le GREEL est une initiative de la Fédération de natation du Québec, et est le fruit de nombreuses consultations et collaborations, et se veut la référence dans l'organisation des événements d'eau libre extérieurs au Québec. Il ne se substitue cependant pas aux autres guides et normes en vigueur actuellement :

- le [Plan de relance de la natation au Québec](#) de la FNQ;
- le [Guide de relance des installations aquatiques](#) de l'ARAQ;
- les [directives spécifiques pour le secteur du loisir et du sport](#) au Québec;
- Tous les décrets et [normes de la Santé publique provinciale](#).

En temps de COVID, la reprise des événements extérieurs en eau libre devra être planifiée minutieusement dans le but premier de diminuer les risques et de protéger la santé de tous les participants à nos événements, membres et non membres.

- Afin d'accomplir cela, il est important de se réinventer et de s'ouvrir à de nouvelles façons de fonctionner, autant pour les comités organisateurs que pour les clubs participants et les participants journaliers.
- L'application d'un cadre strict et sécuritaire est la priorité absolue, et ne pourra se faire qu'avec la collaboration et la compréhension de tous les acteurs.
- Enfin, une vigilance de tous les instants sera nécessaire, afin que nos actions soient sécuritaires et respectueuses de la rigueur nécessaire dans ce contexte sanitaire particulier.

La tenue des événements dépendra principalement de deux éléments :

- le contexte permis par la santé publique (palier d'alerte, nombre de personnes maximales autorisées...);
- la capacité d'accueil du site de compétition.

D'avance, la FNQ remercie tous les acteurs de ces compétitions « nouvelle formule » pour leur compréhension et leur collaboration et souhaite aux participants le meilleur succès possible. Pour tous commentaires et suggestions, il est demandé d'écrire à info@fnq.ca .

Bon événement à tous !



1^{ère} PARTIE

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Avertissement

Certaines personnes sont plus vulnérables face à la COVID-19 et sont donc plus à risques que les autres de développer des complications ou de décéder de la COVID-19.

Ces personnes doivent être conscientes du risque qu'elles prennent en participant à une compétition, et doivent respecter des mesures particulières afin d'être bien protégées et de protéger leurs proches.

Un formulaire d'autodéclaration et un formulaire d'acceptation de risque (ANNEXES 1 et 2) devront être signés chaque session par chaque participant. Cependant, en cas de doute sur le bien-fondé de participer à un événement, il sera conseillé de décliner la participation afin de préserver sa santé et celle des autres.

En tout temps et dans toutes les zones, les mesures sanitaires imposées par la santé publique ainsi que les procédures en place dans les installations doivent être respectées par toute personne présente à la compétition sous risque d'expulsion immédiate.

Pour plus d'information :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-personnes-vulnerables-covid19/>

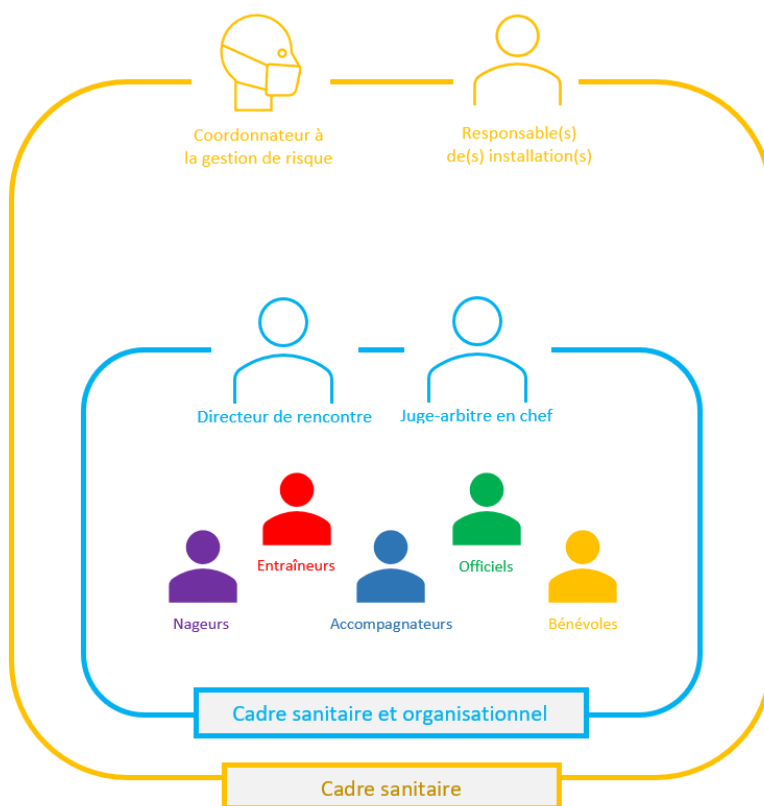
L'organisation d'un événement d'eau libre extérieur sera permise à partir du 25 juin. Les mesures devront respecter le palier en vigueur

Un nouvel organigramme

Tout comme en piscine, un nouveau poste de coordonnateur à la gestion de risque devra être créé et la personne responsable aura la responsabilité :

- de se tenir au courant des mises à jour des politiques et procédures et de vérifier les rapports sur la situation locale;
- d'être le lien avec la santé publique (traçabilité des participants, mesures à prendre en cas de contamination, etc.);
- de coordonner les mesures sanitaires avec le responsable des installations;
- de veiller à l'application des mesures sanitaires par tous les participants;
- de rédiger le plan de sécurité en collaboration avec le responsable des installations et le directeur de rencontre;
- de fournir tout l'équipement de sécurité et de désinfection pour les officiels et bénévoles;
- de retirer au besoin l'accès au plateau sportif à toute personne ne respectant pas les règles sanitaires;
- d'être le premier contact en cas de contamination et de faire le suivi nécessaire avec la FNQ;
- de répondre à toutes les questions en relation avec les mesures sanitaires;
- de rédiger un rapport (ANNEXE 6).

*Il est fortement recommandé que pour un événement en eau libre, le coordonnateur à la gestion de risque soit épaulé d'une équipe afin de mener à bien ses responsabilités, et ce, en fonction du nombre de participants.



Important :

Le coordonnateur à la gestion de risque fait partie intégrante du comité organisateur, son nom et ses coordonnées devront apparaître sur l'invitation de l'événement.

Il devra en outre être présent durant l'intégralité de l'événement et participer activement aux réunions avec les officiels et entraîneurs.

Organisation d'événements

NOUVEAUTÉ (depuis l'annonce du 27 mai 2021)

Les organisateurs doivent se référer aux directives concernant les festivals et événements :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/plan-deconfinement/festivals-evenements>

Important :

Les participants voulant prendre part à un événement d'eau libre ayant lieu dans une autre région doivent s'assurer que l'interdiction de voyager inter régionalement est levée.

	Interdiction d'événement	Interdiction de déplacement	Restriction de déplacement	Pas de restrictions
Organisation	Ne peut pas organiser un événement en eau libre.	Peut organiser un événement régional. Ne peut pas accepter des participants d'autres régions.	Peut organiser un événement provincial. Ne peut pas accepter des participants de régions non autorisées aux déplacements interrégionaux.	Peut organiser un événement provincial.
Participant	Ne peut pas participer à un événement en eau libre.	Peut participer à un événement organisé dans sa région.	Peut participer à un événement provincial, si sa région permet les déplacements interrégionaux.	Peut participer à un événement provincial.

Nombre de participants autorisés

Note : Il est important de contacter dès maintenant votre santé publique régionale pour connaître leur interprétation des normes de la santé publique provinciale, car les normes peuvent varier et être interprétées de façons différentes entre les régions. Restez régulièrement en contact avec votre santé publique régionale pour être mis au courant des changements s'il y a lieu.

À partir du 25 juin 2021, les événements sont tenus de respecter les normes concernant les festivals et événements;

Pour les événements le long d'un parcours/circuit :

- Départs répartis dans le temps pour limiter l'achalandage le long du circuit ou du parcours
- Surveillance adéquate le long du circuit ou du parcours
- Les zones de départ et d'arrivée doivent suivre les règles applicables aux sites constitués d'installations temporaires où les personnes circulent
- Toute zone de repos ou de restauration doit suivre les règles applicables aux sites où les personnes restent relativement immobiles, debout ou assise

Ce qui veut dire qu'en tout temps, il ne doit pas y avoir plus de participants que de nombre de personnes autorisées par la santé publique, et ce dans chacune des zones délimitées. Ce nombre n'inclut pas les bénévoles et les officiels.



Pour maximiser le nombre de participants à votre événement et minimiser les personnes requises sur le site de compétition afin de respecter les normes de la santé publique en place, plusieurs sessions peuvent être prévues durant l'événement.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) requis

(Selon les directives de la [santé publique](#) et de la [CNESST](#))

Qui	Quoi	Quand
Participants	Masque médical*	Recommandé
Accompagnateurs	Masque médical*	En tout temps
Entraîneurs	Masque médical*	En tout temps
Officiels	Masque médical*	En tout temps
Autres bénévoles	Masque médical*	En tout temps
Spectateurs	Masque médical*	Recommandé



Selon les directives de la CNESST, les ÉPI devront être fournis par le comité organisateur pour les officiels et les bénévoles et par le club participant pour ses entraîneurs. Une quantité supplémentaire devra être prévue. Le terme « masque médical » fait référence aux termes « masque de procédure » et « masque chirurgical ».

Gestion des risques

Risque de contamination

Même si un maximum de mesures préventives est appliqué, le « risque zéro » de contamination n'existe pas.

Tous les acteurs présents à un événement d'eau libre devront signer le formulaire d'acceptation de risque chaque session (ANNEXE 1). Cela comprend les participants, les accompagnateurs, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les spectateurs qui se présentent sur le site de compétition.

Risque d'annulation

Il se peut qu'à cause d'une décision gouvernementale ou de l'écllosion de cas de COVID dans l'organisation ou dans un club participant, l'événement soit annulé ou que des clubs ou des participants individuels doivent se désister.

Si après le début de l'événement, un cas venait à être déclaré, ou s'il y a un doute raisonnable que quelqu'un ait contracté la COVID ou présente des symptômes, la compétition devra être arrêtée.

- Il est demandé aux comités organisateurs de mettre en place une politique de remboursement pour les participants qui ne peuvent prendre part à l'événement, notamment en cas de restriction ou d'interdiction de déplacement interrégional.
- De la même manière, il serait judicieux que le comité organisateur négocie une politique de gratuité auprès du responsable des installations si la compétition doit être annulée à cause de la COVID ou d'une restriction imposée par la Santé publique.

Risque d'exclusion

Il est possible qu'une personne présente (participant, entraîneur, bénévole, officiel, accompagnateur, spectateur) se voit refuser l'accès au site de compétition :

- si en remplissant son formulaire d'autodéclaration (ANNEXE 2) il ne répond pas aux normes de la Santé publique;
- s'il se fait exclure du plateau sportif durant l'événement pour non-respect des règles sanitaires.

En cas d'exclusion ou de refus d'accès aux installations, le formulaire d'exclusion d'un participant (ANNEXE 3) doit être rempli par le coordonnateur de gestion de risque et remis au directeur de rencontre. Dans le cas d'exclusion :

- **D'un participant sous la responsabilité d'un groupe (club de natation membre, club sportif non-membre, groupe d'amis)**: le responsable du groupe doit avoir un plan d'action afin d'assurer la surveillance des participants exclus en dehors du site de compétition.
- **D'un participant seul (membre individuel d'un club membre ou adhérent par événement)** : l'accompagnateur doit également quitter le site de compétition.
- **D'un accompagnateur ou d'un entraîneur** : les participants sous sa charge doivent également quitter le site de compétition s'il est le seul responsable du groupe présent.

Important : En cas de déclaration de cas de COVID, d'annulation de l'événement ou d'exclusion d'un participant, la FNQ devra être informée dans les plus brefs délais par le coordonnateur à la gestion de risque en écrivant à l'adresse : competition@fnq.ca.

Dans tous les cas, organiser une compétition en temps de COVID engendrera une prise de risque pour un comité organisateur et ses participants. Chacun doit donc en avoir conscience et devra, par prudence, anticiper les pires scénarios et les partager avec les participants.

2^e PARTIE



INFORMATIONS DESTINÉES AUX PARTICIPANTS

Avant l'événement

L'inscription

L'inscription d'un participant à un événement en eau libre ne se fera plus sur place. Le participant doit s'inscrire en ligne, avant la date limite. Dans le cas d'un groupe, le responsable doit également inscrire à l'avance les participants sous sa responsabilité.

Chaque participant devra fournir un temps approximatif, estimé si nécessaire au meilleur de ses capacités, ou estimé par l'entraîneur.

L'accompagnateur

Par mesure de sécurité, chaque participant aura la possibilité d'être accompagné d'une personne-ressource. Un participant ne peut pas avoir plus d'un accompagnateur, mais un accompagnateur peut avoir plus d'un participant sous sa responsabilité, comme dans le cas d'un club de natation ou d'un groupe organisé.

Les participants d'âge mineur ont l'obligation d'avoir un accompagnateur. Les participants d'âge adulte ont le choix de venir accompagné ou non.

Pour les groupes ou les clubs :

La présence d'un seul responsable est permise pour les groupes de moins de 10 participants. À partir de 10 participants, le groupe doit prévoir dans son encadrement une personne supplémentaire pour tenir ce rôle.

Responsabilités

- Faire respecter les mesures sanitaires en place
- Communiquer avec le coordonnateur à la gestion de risque, ou avec son équipe, si besoins
- Être responsable du participant en cas d'accident
- Être responsable du participant en cas d'expulsion
- Aider au marquage et à la préparation du participant

Lors de l'inscription, le participant doit fournir le nom et les informations pertinentes de son accompagnateur.

Le transport, l'hébergement

Dans la mesure où un transport en groupe et/ou un hébergement est nécessaire à la participation à un événement en eau libre, il est primordial que le club participant ou le participant individuel soit conscient des avis en vigueur émis par le gouvernement.

Les repas

Il est recommandé que chacun soit autonome de ses repas/collations.

- Les participants ne pourront pas rester sur le site après leur épreuve pour prendre leur repas.

La transmission de l'information

Club/groupe participant :

Le responsable doit transmettre l'invitation, l'heure et la date de la réunion précourse, ainsi que toutes les informations reçues à aux participants sous sa responsabilité.

Participant individuel :

Un participant individuel doit s'assurer de transmettre toutes les informations pertinentes à son accompagnateur.

Il est de la responsabilité du participant et/ou du responsable d'assister à la rencontre précourse afin d'obtenir les informations et les instructions propres à l'événement et/ou de s'assurer d'avoir reçu les informations par courriel avant l'événement.

Chaque participant doit prévoir, en plus de son équipement habituel :

- Son propre masque médical, pour ses déplacements;
- Un sac assez grand pour contenir tous ses effets personnels, à laisser dans son espace attribué dans la zone des participants.

Durant l'événement

Tous les participants et les clubs participants ont la responsabilité :

- 1** D'anticiper les scénarios d'annulation, d'expulsions ou de maladies, et de prévoir ses plans d'action en conséquence
- 2** D'appliquer le plan de sécurité fourni par le comité organisateur
- 3** De rester en contact avec le coordonnateur à la gestion de risque ou son équipe, selon les modalités établies par le comité organisateur (CO)
- 4** De respecter et de faire respecter à ses membres les mesures sanitaires
- 5** D'imprimer ses propres documents (formulaires, parcours, horaire)
- 6** De rester dans son espace attribué dans la zone des participants, lorsqu'il ne compétitionne pas

Après l'événement

Afin de permettre au comité organisateur de désinfecter les zones et le matériel concernés avant l'arrivée des prochains participants, lorsqu'un athlète termine son épreuve, il est prié de quitter le site de compétition à l'heure indiquée par le CO, et ce, même s'il est inscrit à la session suivante.

A photograph of two swimmers in orange caps and blue suits competing in a race. They are in the water, splashing, with a red boat visible in the background. The image is partially covered by a blue diagonal overlay on the left side.

3^e PARTIE

INFORMATIONS DESTINÉES AUX COMITÉS ORGANISATEURS

Avant l'événement

Désigner un coordonnateur à la gestion de risque

Cette personne coordonnera et/ou déléguera les mesures de sécurité à mettre en place pour la durée totale de l'événement. Il/elle aura également le pouvoir de retirer l'accès à n'importe quel acteur présent sur le site de compétition.

Le coordonnateur à la gestion de risque devra travailler en collaboration avec le directeur de rencontre, le juge-arbitre en chef et le responsable des installations pour s'assurer que l'événement organisé puisse se tenir dans un cadre sécuritaire.

Le coordonnateur à la gestion de risque devrait être préférablement un membre du CO qui n'a pas d'autres fonctions dans la compétition. Il est cependant conseillé qu'il ait préalablement suivi le stage de directeur de rencontre voire le stage de juge-arbitre, afin de mieux comprendre le rôle des intervenants sur le site de compétition.

Dans le cas d'un événement d'eau libre où plusieurs participants s'inscrivent seuls et où le site de compétition peut être beaucoup plus grand qu'une piscine, la formation d'une équipe autour du coordonnateur à la gestion de risque est fortement recommandée, afin d'assurer une meilleure communication.

Élaborer un plan de sécurité COVID

L'une des premières tâches du coordonnateur à la gestion de risque sera d'entrer en contact avec la santé publique régionale, afin de prendre en compte toutes les mesures sanitaires nécessaires à l'organisation de la compétition. Ensuite, avec le directeur de rencontre, le juge-arbitre en chef et le responsable du site de compétition, il devra élaborer un plan de sécurité COVID complet (ANNEXE 4).

Déterminer le nombre de participants par session et le nombre de session(s).

Selon le nombre de participants autorisés par zones délimitées sur le site de compétition, l'horaire doit être conçu pour assurer la meilleure répartition des participants lors de l'événement.

- Pour maximiser le nombre de participants à votre événement et minimiser les personnes sur le site de compétition tout en respectant les normes de la santé publique en place, plusieurs sessions peuvent être prévues au cours de la même journée. Exemple; deux sessions de 100 athlètes en matinée et deux sessions de 100 athlètes en après-midi.
- Chaque session doit être terminée et tous les athlètes y ayant participé doivent avoir quitté le site de compétition avant de débiter la prochaine session et de commencer à accueillir les nouveaux participants. En aucun temps les participants de deux sessions ne doivent se croiser.
- La capacité de la zone des participants devrait également servir pour déterminer le nombre de participants acceptés.

En fonction de l'espace disponible dans les différentes zones sur le site de compétition et du temps requis pour désinfecter les installations, il sera conseillé au comité organisateur de déterminer combien de participants pourront être acceptés par session. Et ce, selon l'outil de détermination du nombre de participants autorisés présenté en page 8 du présent document.

Adapter l'invitation lors de la demande de sanction

En plus des habituelles informations contenues dans l'invitation, le comité organisateur devra fournir à la FNQ :

- le plan de sécurité complet,
- le nom du coordonnateur à la gestion de risque,
- les informations relative quant aux mesures sanitaires à adopter.

Le directeur de rencontre devra avoir suivi au préalable le webinar explicatif du présent guide afin d'être autorisé à tenir un événement sanctionné.

Déterminer le matériel à fournir

En concordance avec le plan de sécurité, le comité organisateur doit déterminer le matériel à fournir aux officiels et aux bénévoles. Il doit aussi se procurer le matériel nécessaire à l'application des consignes sanitaires.

Recrutement et attribution des rôles d'officiels et de bénévoles

Le recrutement et l'attribution des rôles des officiels et des bénévoles doivent se faire à l'avance. Un plan de remplacement doit être mis sur pied dans le cas de désistements.

Garder à l'esprit que les fonctions des bénévoles peuvent varier d'un site de compétition à un autre, ainsi que d'une compétition à une autre.

Inscriptions

Toutes les inscriptions devront être effectuées à l'avance, en ligne. Aucune inscription sur place ne sera acceptée. L'inscription en ligne pourra comprendre le formulaire d'acceptation de risque (ANNEXE 1), mais pas celui d'autodéclaration (ANNEXE 2), qui devra être rempli le jour même.

Un temps approximatif peut être demandé pour organiser les sessions et les différents départs. Le comité organisateur devra en effet assigner les numéros de participants ainsi que le nombre de sessions en fonction du nombre de participants et de leur temps approximatif. Les coordonnées et le nom de l'accompagnateur seront également nécessaires.

Diffuser l'information à l'avance

Il est demandé au comité organisateur d'envoyer par courriel l'horaire de l'événement, avant le début de la compétition. Les réunions habituelles d'entraîneurs et d'officiels devront se faire par vidéoconférence avant le début de la compétition. Il est recommandé de tenir une réunion pré-course avec les participants, qui servirait à la fois de séance d'explication et de réunion d'avant course.

Il est toutefois obligatoire d'envoyer l'information suivante avant la compétition.

Officiels et bénévoles

- Formulaire d'acceptation de risque et formulaire d'autodéclaration (ANNEXES 1 et 2);
- Attribution des rôles et description précise des tâches reliées;
- Informations normalement données dans la séance d'information et/ou lien pour une vidéoconférence;
- Lieu d'embarquement;
- Matériel à apporter.

Participants et entraîneurs

- Formulaire d'acceptation de risque et formulaire d'autodéclaration (ANNEXES 1 et 2);
- Informations normalement données dans la réunion des entraîneurs et/ou lien pour une vidéoconférence;
- Équipement accepté;
- Matériel à apporter;
- Consignes par rapport aux ongles, aux montres et aux bijoux;
- Instructions pour le marquage;
- Parcours et plan du site de compétition.

Préparation des trousse de participants à l'avance

L'assemblage des trousse remises aux participants le jour de l'événement doit avoir été fait à l'avance, et les personnes assignées à cette tâche doivent respecter les dispositions d'hygiène fixées par les autorités sanitaires locales.

Ce sac devrait contenir le casque à porter, les transpondeurs au besoin, les instructions et le matériel pour se marquer au besoin, ainsi que toute information utile à l'événement.

Planification d'un espace sanitaire

- Des toilettes doivent être aménagées sur le site de façon à respecter les normes de distanciation physique en vigueur. Des lignes peuvent être tracées au sol pour aider au respect des distances lors de la file d'attente.
- Du désinfectant pour les mains à base d'alcool doit être disponible à l'entrée de chaque salle de toilettes et de chaque toilette individuelle.
- Des espaces pour le lavage des mains doivent être installés et accessibles au public à proximité des toilettes.
- Du personnel de nettoyage doit être responsable de désinfecter fréquemment les poignées de porte, les toilettes, les poignées de robinet, etc.

Spectateurs

Si le lieu le permet, la présence des spectateurs devra être encadrée et une ou des zones devront leur être réservées.

- Zone délimitée par une barrière physique
- Respect de la distanciation selon le palier d'alerte ([à partir du 25 juin 2021](#))
- Zone séparée des autres zones d'au moins 2 mètres
- Supervisée par au moins 1 surveillant bénévole

Dans l'optique où participants et spectateurs devraient partager le même site de compétition, il est déconseillé de permettre aux spectateurs d'assister aux compétitions afin de laisser le plus de place possible aux participants et entraîneurs.

Durant l'événement

Gestion des espaces et des déplacements

Des indications claires respectant les règles sanitaires en place déterminent les entrées et les sorties, les différentes zones, les directions à prendre et les espaces sanitaires. Ces informations sont appliquées à partir du plan de sécurité.

Les activités hors compétitions doivent se dérouler à l'extérieur le plus possible.

Dans l'éventualité d'un bâtiment intérieur, une entrée et une sortie distinctes, ainsi qu'un contrôle de la circulation et le respect en tout temps des règles sanitaires en vigueur sont requis.

- Un chapiteau sans mur est considéré comme un espace extérieur.

Identification des zones

L'espace extérieur doit être séparé en zones distinctes délimitées par une barrière physique et séparées des autres zones d'au moins 2 mètres.

- **Zone(s) d'accueil**

Zone où les participants viennent confirmer leur présence, remettre les formulaires et prendre leur trousse du participant. Il n'y aura pas de marquage.

- Selon les mesures prises par le CO pour assurer la sécurité de tous, cette zone peut également servir à prendre la température des participants ainsi qu'à faire la vérification des ongles et du marquage.

Les participants devront porter un masque pour interagir avec les bénévoles de la zone d'accueil.

- **Zone(s) des participants**

Zone délimitée, offrant un espace propre à chaque participant et à son accompagnateur. Elle doit être suffisamment grande pour accueillir tous les participants d'une session, tout en respectant les consignes sanitaires et permettre au minimum 2 mètres entre chaque espace. Les espaces des participants peuvent servir comme espace d'échauffement à sec et comme dépôt pour leurs biens personnels. Les accompagnateurs y sont autorisés pour aider leur participant à se préparer.

Les participants seront autorisés à se promener hors de leur espace attribué pour des raisons sanitaires ou pour se diriger vers leur départ.

- Les espaces peuvent être attribués à l'avance ou suivre la règle du premier arrivé, premier servi.
- Cette zone doit être contrôlée et donc surveillée par des bénévoles.

- **Zone(s) des accompagnateurs**

Zone aménagée pour les accompagnateurs des participants, préférablement près de la zone des participants. Les accompagnateurs pourront s'y retrouver lorsque les courses commenceront. Cette zone peut être incluse dans la zone des spectateurs.

- **Zone de départ**

Zone accessible que par les participants et les officiels, menant au départ de l'épreuve. Elle doit respecter la distanciation en tout temps. Il est important de bien gérer cet espace pour éviter les attroupements.

- **Zone d'arrivée**

Zone réservée aux officiels, aux sauveteurs et aux participants terminant leur épreuve. Ces derniers devront immédiatement faire la transition vers la zone de repos.

- **Zone de repos**

Zone pour les participants venant de terminer leur épreuve. Si le participant se sent bien, il peut récupérer un rafraîchissement et se diriger ensuite vers son espace dans la zone des participants. Si le participant ne se sent pas bien, un espace pour récupérer doit être prévu.

- **Zone des spectateurs**

Dans l'éventualité où des spectateurs peuvent assister à l'événement, prévoir des zones de spectateurs éparpillées sur le parcours, afin de limiter les rassemblements, dans la mesure du possible.

- **Zone administrative**

Zone limitée à un ou deux officiels, qui peut servir de secrétariat.

En tout temps, les zones pourront accueillir le nombre maximal de participants permis par la Santé Publique, excluant les travailleurs et les bénévoles, et ce, en autant que la distanciation requise selon le palier d'alerte soit respectée.

Priorité des zones

À l'intérieur des zones de départ et d'arrivée

- En priorité, les zones réservées aux officiels et bénévoles devront être délimitées
- Ensuite, les espaces réservés aux participants selon l'espace restant.

Déroulement de l'événement

Gestion de l'horaire des sessions

Un horaire détaillé et précis est nécessaire. Il sera bon de prévoir des intervalles plus longs entre les sessions dans les estimations de temps, afin que les participants ne se croisent pas d'une session à l'autre.

Les sessions peuvent être organisées par épreuves, mais aussi par provenance des participants.

- Chaque session peut varier en durée en fonction du nombre d'épreuves. Il est conseillé d'organiser une épreuve par session, afin de mieux contrôler la durée de chaque session.
- Prévoir l'heure à laquelle les participants de la session sont autorisés à pénétrer sur le site, l'heure du début de la session, l'heure approximative des différents départs, le temps limite pour compléter l'épreuve, l'heure de la fin de la session et l'heure à laquelle les participants doivent quitter le site de compétition.
- Un participant (et son accompagnateur) devra quitter, au plus tard, à l'heure indiquée par le CO, après la fin de son épreuve ou dans un délai jugé raisonnable par le comité organisateur.
- Les participants inscrits à plus d'une session doivent quitter le site à la fin de la session et revenir par la suite.
- Les surfaces à risques devront être désinfectées avant l'arrivée des prochains participants. Cela comprend la plaque d'arrivée, les tables, les espaces sanitaires, les toilettes, etc.

En raison des conditions météorologiques imprévisibles, des retards peuvent être occasionnés. Un plan convenant de la marche à suivre en cas de retard devra être mis en place en conséquence et être envoyé aux participants avant l'événement.

Accueil des participants

Des mesures devront être prises afin d'accueillir les participants tout en respectant les mesures sanitaires en place.

C'est à cette étape que les participants remettent leurs formulaires, font vérifier leurs ongles, bijoux, marquage, leur équipement et prennent leur trousse du participant.

- **Prise des formulaires**
 - Afin d'accéder au site de compétition, toute personne présente (participant, entraîneur, accompagnateur, officiel, sauveteur et bénévole) doit signer à chaque début de session un formulaire d'autodéclaration semblable à celui de l'ANNEXE 2 ainsi qu'un formulaire d'acceptation de risque (ANNEXE 1). Cela s'applique également aux spectateurs acceptés sur le site de compétition.
 - Les formulaires pourront être remplis sur papier ou en version électronique, au choix du comité organisateur.
 - Les formulaires seront recueillis par le coordonnateur à la gestion de risque et seront conservés une année complète.
- **Liste de présences**
 - Il est demandé au comité organisateur de tenir une liste de présence à jour durant toute la compétition, avec notamment les heures d'entrées et de sorties du site de compétition de toutes les personnes présentes (participants,

entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles, officiels, sauveteurs et spectateurs). Cette liste devra être conservée au moins 30 jours, suivant la fin de l'événement.

- Remise de la trousse du participant
 - Les objets remis aux participants doivent être limités au strict minimum :
 - casque identifié,
 - transpondeurs, au besoin,
 - masque médical jetable,
 - information par rapport à l'épreuve.
 - Cette trousse pourrait également être récupérée directement dans la zone des participants, si le CO décidait d'assigner les espaces à l'avance.

La prise de la température des participants lors de leur arrivée sur le site est fortement conseillée afin de minimiser les risques.

Marquage

Aucun marquage d'athlète ne sera fait sur place par les bénévoles. Plusieurs options peuvent être offertes aux participants :

- Se marquer eux-mêmes à la maison, selon les directives fournies par le CO;
- Prévoir des autocollants (tattoos) ou un marqueur noir indélébile et les inclure dans la trousse du participant, afin qu'il puisse se marquer lui-même le jour de la course.

Il est très important de bien informer les participants de la marche à suivre lors de l'application des numéros. Un participant devra se marquer conformément à la maison ou sur place, pour participer à l'événement. Ceci inclut des informations sur l'application de vaseline, de crème solaire ou d'autres substances, pour qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises lors du marquage.

Échauffement

Il n'est pas obligatoire de fournir une zone d'échauffement dans l'eau ou à sec. Il y a très peu d'échauffement dans les événements d'eau libre. En contexte de COVID, il est donc conseillé de favoriser un échauffement à sec dans son espace attribué dans la zone des participants – d'où l'importance de prévoir une zone assez spacieuse.

Départ

- L'heure de départ devra avoir été préalablement donnée à tous les participants.
- Le nombre de participant dans la zone de départ devra respecter les normes sanitaires ainsi que la distanciation requise selon les différents paliers d'alerte.
- Selon les consignes de la santé publique, il est de la responsabilité du comité organisateur de choisir le type de départ qui convient le mieux à sa réalité.
 - La zone d'arrivée peut être la même que la zone de départ (circuit fermé), si tous les départs ont déjà été donnés avant la première arrivée. Les participants ne pourront donc pas se croiser dans cette zone.
 - Dans le cas d'un circuit ouvert, il est fortement recommandé de programmer les départs du plus rapide au plus lent, afin de limiter les dépassements dans l'eau.

Déroulement de l'épreuve

Selon le palier d'alerte de la région, il se peut que lors de l'épreuve de natation en eau libre, **une distanciation de 2m entre tous les participants doit être respectée**. Ce qui veut dire que le sillonnage (« drafting ») y serait interdit, à l'exception des virages, où des contacts éphémères peuvent avoir lieu. Dans ces situations, la distanciation devra être respectée à nouveau à la sortie des virages.

- Le juge-arbitre aura comme responsabilité de bien informer les participants et les officiels lors des réunions d'avant course.

Arrivée

À l'arrivée du participant, ce dernier devra sortir de l'eau et passer par la zone de repos. Des bénévoles peuvent lui remettre une bouteille d'eau et/ou une médaille de participant avant qu'il se rende à la zone des participants.

- Si le participant a besoin d'assistance, un espace dans la zone de repos devra être prévu pour s'assurer qu'il puisse s'étendre ou se réchauffer, tout en respectant les normes sanitaires.

Activités sociales

- Les activités sociales liées à l'événement comme les « repas communs » et les cérémonies d'ouverture/fermeture sont à proscrire afin de minimiser les rassemblements de masse.
- L'installation d'un village des athlètes ou des tentes d'exposants non nécessaires à la tenue de l'événement est interdite sur le site de compétition.

- Pour toute autre activité avec des groupes plus petits, le risque doit être évalué et une décision doit être prise par l'organisateur et les autorités locales selon les normes de la santé publique en vigueur et le palier d'alerte en vigueur.

Alimentation

Les buffets de type « servez-vous » normalement offert aux participants, aux entraîneurs et aux officiels devront être remplacés.

Quelques options s'offrent au comité :

- Aucun repas d'après-course ne sera distribué aux participants. Lors de l'arrivée, une bouteille d'eau ou une boisson de récupération peut être offerte au participant.
- Une boîte à lunch peut être offerte aux participants et aux officiels et bénévoles. Seuls des aliments dans leur emballage seront offerts dans le sac. La préparation des aliments doit suivre les normes de la santé publique en place.
- Les participants et les officiels et bénévoles sont informés d'apporter leur propre nourriture.

Les résultats

Les résultats devront être mis en ligne et si possible sur l'application SplashMe, et aucun affichage ne sera fait, afin d'éviter les attroupements.

Remise des médailles

Il est déconseillé d'organiser des remises de médailles, mais pour des raisons de commanditaires, voici quelques options pour remettre les médailles :

- Une médaille de participation est remise à tous lors de l'arrivée.
- Une remise de médaille sans cérémonie. Les athlètes concernés viennent récupérer leur médaille et s'en vont.
- Une cérémonie de médailles qui respecte les normes sanitaires. Un podium à 2 mètres, pas de rassemblement, les athlètes récupèrent eux-mêmes leur médaille, pas de poignée de main. Un seul dignitaire permet, à 2 mètres.
- Les médailles peuvent être envoyées par la poste, après l'événement.

*Dans le cas d'une remise de médaille sur place, le comité organisateur doit s'assurer de sortir les résultats rapidement pour que les participants ne soient pas portés à rester sur le site.

Après l'événement

Temps entre les sessions

Le comité organisateur doit respecter le temps limite pour compléter l'épreuve qu'il aura instauré afin que tous les participants puissent quitter le site de compétition avant le début de la session suivante.

Un temps entre les sessions doit être prévu afin de désinfecter les zones et le matériel concernés avant la venue des prochains participants.

Responsabilité

Il est de la responsabilité du CO de garder une trace de tous les participants pendant une période d'au moins 1 an.

Officiels et bénévoles

Arrivée sur le site

Chaque officiel devra arriver déjà en uniforme et devra en outre apporter :

- des vêtements adaptés à la température,
- ses crayons,
- ses gants au besoin,
- son gel désinfectant personnel,
- son propre sifflet (électronique),
- ses propres collations et rafraichissements (rien ne sera fourni ni ne pourra être partagé).

Le comité organisateur devra fournir les masques de procédures et les équipements de protection à tous les bénévoles et officiels.

Communication

La communication entre les officiels devra être établie avant l'événement en eau libre et doit être basée sur les rôles et fonctions des officiels, ainsi que sur leur position respective sur le site.

Il est conseillé d'utiliser un système « walkie-talkie » si disponible.

Nombre d'officiels requis

Contrairement à la piscine, le nombre d'officiel nécessaire à la tenue d'un événement en eau libre est déjà minimal.

Il est important de se référer au [Guide Technique](#) pour s'assurer d'avoir le bon nombre d'officiel selon le type d'événement (récréatif ou compétitif).

Tableau des officiels pour tout type d'événement en eau libre

▪ 1 Directeur de rencontre	▪ 1 Coordonnateur à la gestion de risque
▪ 1 Juge-arbitre en chef / course	▪ 1 Responsable de parcours
▪ 1 Responsable de la sécurité	▪ 1 Commis de course
▪ 1 Responsable médical	▪ 1 Secrétaire / 100 nageurs

Tableau des officiels nécessaires à un événement compétitif

▪ 2 Juges-arbitres (minimum)	▪ 1 Juge à l'arrivée en chef	▪ 1 Annonceur
▪ 1 Chronométrateur en chef	▪ 2 Juges à l'arrivée	▪ 1 juge de virage / virage / 50 nageurs
▪ 2 Chronométrateurs	▪ 1 Starter	▪ Juge(s) de plateformes de ravitaillement
		▪ Juges de course (+ de 10km)

Tableau des officiels nécessaires à un événement récréatif

▪ 1 juge de virage / virage	▪ Juges de course (1/nageur dans un parcours ouvert)
-----------------------------	--

Le nombre d'officiel requis peut être légèrement diminué, afin d'accepter quelques participants supplémentaires. Cette décision doit être prise par le directeur de rencontre, le juge-arbitre en chef et le coordonnateur à la gestion de risque.

- L'utilisation d'un système de transpondeurs/puces électroniques peut mener au retrait des chronométrateurs à l'arrivée.
- Le starter et le juge à l'arrivée en chef peuvent être la même personne, si les départs et les arrivées ont lieu à des moments différents.
- Le type de parcours et la quantité de participants présents par session peuvent influencer sur la quantité d'officiels nécessaires.
 - Un parcours avec peu de virages = moins de juges de virage;
 - Une épreuve avec peu de participants = moins de juges arbitres...
- Dans l'éventualité où un officiel cumulera plus d'un poste durant la session, il devra choisir quel poste enregistrer pour le fichier d'expériences des officiels.
- Les juges de virages peuvent être placés sur terre, si la distance entre le virage et le rivage permet assez de visibilité pour juger le virage. Ceci diminuera le besoin d'embarcations sur l'eau.

Juges-Arbitres

- Il est recommandé d'utiliser son propre sifflet électronique.
- Dans la mesure du possible, le juge-arbitre doit rester à 2m de distance des autres officiels dans son embarcation.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps.

Chronométrateurs et juges à l'arrivée

- Les officiels postés autour de la plaque d'arrivée devront respecter la distanciation de 2m. Prioriser la place des juges d'arrivée près de la plaque et les chronométrateurs un peu plus à l'écart, mais avec une vue sans obstruction de l'arrivée des participants.
- Les chronomètres empruntés à la FNQ devront être désinfectés à la réception et avant le retour.
- Les événements récréatifs peuvent permettre le retrait des chronométrateurs et une diminution du nombre de juges à l'arrivée.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps.

Gestion des disqualifications

Tel que recommandé par Natation Canada, il faut minimiser les échanges de documents papier incluant les listes de départs, les ordres d'arrivées, les fiches de chronométrage, les rapports d'infraction, etc.

Si des radios émetteurs sont disponibles pour les juges de virage et les juges-arbitres :

- Les rapports d'infractions ne devraient pas être utilisés.
- Les infractions ou autres informations devraient être inscrites dans la liste de départ par l'officiel et rapportées au juge-arbitre en chef.
- Les disqualifications devraient être traitées lorsqu'elles seront approuvées par le juge-arbitre en chef.

S'il n'y a pas de radio émetteur pour les juges de virage :

- Les rapports d'infraction ne devraient pas être utilisés.
- Les infractions ou autres informations devraient être inscrites dans leur programme et présentées au juge-arbitre en chef à la fin de la course lors d'une brève discussion tout en respectant la distanciation et en conservant son masque. Le juge-arbitre remplira les formulaires de disqualification au besoin. Les disqualifications pourront être appliquées aux résultats une fois la session terminée avant que les résultats ne soient déclarés officiels.

Les disqualifications devraient être annoncées si possible, ou rapportées aux entraîneurs pour suivre les procédures en cas de protestation.

Administration

La publication des résultats officiels pourrait être retardée en fonction des disqualifications et de la distanciation. Les rapports de disqualification pourraient être transmis aux clubs. Les résultats seront disponibles en ligne.

La liste complète des participants, entraîneurs/accompagnateurs, officiels et bénévoles avec leur information de contact doit être maintenue par le coordonnateur à la gestion de risque, et ce, pour toutes les sessions pendant au moins un an.

Bénévoles

Les conditions de travail doivent respecter les règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vigueur (CNESST). [Plusieurs guides et aide-mémoires liés à la COVID-19 se trouvent sur le site de la CNESST.](#)

- Les sauveteurs présents devront avoir suivi la mise à niveau COVID-19 nécessaire, demandée par la Société de Sauvetage du Québec.
- Les réunions d'avant course devront être tenues par vidéoconférences avant la tenue de l'événement.
- Les formations d'officiel niveau 1 devront être tenues par vidéoconférences avant la tenue de l'événement.

Nouveaux postes à combler

- Escouade sanitaire (désinfection des zones)
- Gestion des déplacements et des zones
- Gestion de la zone d'arrivée

4^e PARTIE

A swimmer in the water reaching for a red banner that says "ARRIVÉ". The swimmer is wearing a black swim cap and goggles. The banner is attached to a boat or structure above the water.

ARRIVÉ

ANNEXES

Annexe 1 – Formulaire d'acceptation de risque

Nom de l'événement			
Date		Lieu	
Nom et prénom			
Adresse courriel		Cellulaire	
Club			
Rôle	Nageur <input type="checkbox"/>	Officiel <input type="checkbox"/>	
	Entraîneur <input type="checkbox"/>	Bénévole <input type="checkbox"/>	

Je, soussigné (e), agissant en mon nom ou à titre de parent ou tuteur pour un enfant participant à l'activité mentionnée ci-dessus (ci-après l'« Activité »), reconnais et accepte ce qui suit :

- La COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé comme étant une pandémie mondiale et elle affecte notamment le Québec;
- Les autorités gouvernementales compétentes ont mis en place et peuvent adopter des mesures sanitaires afin de réduire la propagation de la COVID-19, notamment des mesures de distanciation sociale;
- Je suis informé (e) du contexte et des enjeux liés à la COVID-19, notamment en ce qui concerne les risques, la transmissibilité, les complications pour la santé et les symptômes associés ainsi que le caractère évolutif de la situation;
- La participation à l'Activité augmente les risques d'exposition et d'infection à la COVID-19 chez le participant de sorte qu'une contamination à la COVID-19, laquelle peut mener à des complications graves de l'état de santé, est une possibilité pour le participant dans ce contexte;
- En prenant part ou en permettant de prendre part au participant à l'Activité, je reconnais et accepte les risques d'exposition et d'infection à la COVID-19 pouvant découler d'une telle participation à l'Activité, et ce, volontairement et de manière libre et éclairée.

De plus, je déclare que ni moi ou le participant, ni aucune personne résidant à la même adresse, n'a manifesté des symptômes associés à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours précédents la signature du présent document.

Je m'engage également à informer sans délai le ou la responsable de l'activité de la manifestation de tout symptôme associé à la COVID-19 m'affectant ou affectant le participant de même que de tout diagnostic positif à la COVID-19 prononcé à mon égard ou à l'égard du participant ou d'une autre personne résidant à la même adresse.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions et des risques énoncés dans le présent document et comprends le contexte et les risques entourant la COVID-19. Ainsi, c'est en toute connaissance de cause et en acceptant les risques que peut comporter l'Activité que j'accepte d'y participer ou que le participant y participe.

Lecture et signature faites le : _____
(JJ/MM/AA)

Signature : _____

Lien : https://sflc.ca/wp-content/uploads/2020/09/Formulaire_Reconnaissance-Acceptation-Risque-COVID-19.pdf

Annexe 2 – Formulaire d'autodéclaration

Nom de l'événement			
Date		Lieu	
Nom et prénom			
Adresse courriel		Cellulaire	
Club			
Rôle	Participant <input type="checkbox"/>	Officiel <input type="checkbox"/>	
	Entraîneur/Acc. <input type="checkbox"/>	Bénévole <input type="checkbox"/>	

Est-ce que je présente l'un des symptômes suivants ?

Fièvre	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Frissons ou tremblements	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Apparition ou l'aggravation d'une toux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Difficulté à respirer - essoufflement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Perte subite de l'odorat	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Perte de goût	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mal de gorge	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mal de tête	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Douleurs musculaires anormales	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Douleurs thoraciques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Fatigue intense	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Perte importante de l'appétit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nausée ou vomissements	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Diarrhée ou maladie gastro-intestinale	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Ai-je été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou l'ai-je soignée dans les 14 derniers jours ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Suis-je revenu(e) d'un voyage à l'étranger au cours des 14 derniers jours ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Suis-je en attente d'un résultat de test de dépistage de la COVID-19?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Signature

Annexe 3 – Formulaire d'exclusion d'un participant pour raison sanitaire

Date et lieu de l'événement :

Nom :

Club (si applicable) :

Fonction :

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Participant | <input type="checkbox"/> Accompagnateur | <input type="checkbox"/> Autre bénévole (précisez) |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur | <input type="checkbox"/> Officiel | |

Raison de l'exclusion

- A obtenu, dans les 14 derniers jours, un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19
- Est en attente d'un résultat d'un test de dépistage de la COVID-19
- Est en quarantaine
- A été en contact étroit (*) avec une personne ayant été diagnostiquée positif à la COVID-19
- Présente l'un des symptômes suivants :
 - o Fièvre
 - o Frissons ou tremblements
 - o Apparition ou l'aggravation d'une toux
 - o Difficulté à respirer - essoufflement
 - o Perte subite de l'odorat
 - o Perte de gout
 - o Mal de gorge
 - o Mal de tête
 - o Douleurs musculaires anormales
 - o Douleurs thoraciques
 - o Fatigue intense
 - o Perte importante de l'appétit
 - o Diarrhée ou maladie gastro-intestinale
- Revient d'un voyage à l'étranger sans avoir fait de quarantaine
- N'a pas respecté les règles en vigueur durant la compétition

Il suffit qu'une seule des raisons ci-dessous soit cochée pour qu'un participant soit automatiquement exclu du lieu de compétition.

Personnes à aviser en cas d'exclusion

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| ▪ Directeur de rencontre | ▪ Gestionnaire des installations |
| ▪ Juge-arbitre | ▪ Entraîneur-chef du club concerné |

(*) Vous êtes considéré comme un contact étroit si :

- Vous habitez avec une personne qui a la COVID-19;
- Vous êtes le partenaire intime ou sexuel d'une personne qui a la COVID-19;
- Vous êtes le proche aidant à domicile d'une personne qui a la COVID-19;
- Vous avez été proche (à moins de 2 mètres) d'une personne qui a la COVID-19 durant au moins 15 minutes, sans porter de masque médical (jetable), par exemple : lors d'un souper entre amis, ou d'un coïtillage avec une personne atteinte;
- Vous avez reçu au visage des gouttelettes lorsqu'une personne ayant la COVID-19 a toussé ou éternué.

Annexe 4 – Plan de sécurité COVID

Ce document se veut être une liste non exhaustive de points à considérer dans l'élaboration de votre propre plan de sécurité COVID. Un tel document doit être détaillé et pourrait être examiné par la direction de la santé publique.

Avant l'événement

- Une entente est signée avec les autorités gérant le site de compétition pour la tenue de l'événement.
- L'invitation complète ainsi que les protocoles à respecter ont été transmis à la FNQ, incluant le plan de sécurité COVID.
- Un coordonnateur de la gestion de risque a été désigné et a participé à une session d'orientation COVID de la FNQ.
- Le coordonnateur de la gestion de risque a travaillé avec le responsable des installations/le directeur de rencontre afin de déterminer les protocoles sanitaires à suivre durant la compétition.
- Le nombre maximum de participants, entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles, officiels et sauveteurs a été précisé.
- Le nombre de participants autorisés a été déterminé en fonction des limites des paliers d'alertes et des normes de la santé publique.
- Une procédure est en place pour comptabiliser les entrées/sorties de tous afin que la Sécurité publique puisse retracer des contacts au besoin.

Schéma et utilisation des installations

- Un plan/schéma du site de compétition a été élaboré et se retrouve dans l'invitation.
- Les entrées et les sorties du site de compétition sont clairement indiquées, et ce, pour chaque acteur de la compétition (participants, accompagnateurs, officiels, entraîneurs, bénévoles et spectateurs).
- Les directions à prendre dans l'ensemble des zones sont clairement indiquées et respectent la distanciation.
- Les directives à suivre pour l'ensemble des acteurs comprennent :
 - Leur horaire respectif;
 - Le matériel à apporter;
 - Leur lieu d'arrivée et de sortie ainsi que leurs trajets respectifs à emprunter pour se rendre à leur zone;
 - Les règles à respecter dans les différentes zones.

Formulaires légaux

- Une procédure est en place pour s'assurer que toutes les personnes accédant aux installations complètent les formulaires d'autodéclaration et d'acceptation de risque.
- Le formulaire d'acceptation de risque, à signer par tout participant, a été communiqué à tous les participants et mis à disposition de la personne chargée de l'accueil.
- Le formulaire d'autodéclaration, à signer par tout participant, a été communiqué à tous les participants et mis à disposition de la personne chargée de l'accueil.

Zones

- La zone d'accueil est bien identifiée.
- La zone des participants est bien identifiée.
- La zone des accompagnateurs est bien identifiée.
- Les zones attribuées aux officiels sont bien identifiées.
- La zone de départ est bien identifiée et délimitée.
- La zone d'arrivée est bien identifiée et délimitée.

- La zone de repos est bien identifiée.
- La zone administrative est bien identifiée.
- Si les spectateurs sont permis, les zones désignées et les modalités ont été établies en respectant les règles de distanciation.
- Toutes les zones sont emménagées pour respecter la distanciation.

Mesures de contrôle de la circulation

- Le protocole expliquant les mesures prises afin de faire respecter les règles de distanciation a été développé et inclut entre autres une assignation bénévole au :
 - Contrôle des personnes présentes dans la zone des participants;
 - Contrôle des participants dans la zone de départ;
 - Contrôle des participants dans la zone d'arrivée;
 - Remise d'un rafraîchissement et/ou d'une médaille de participation directement après l'épreuve;
 - Contrôle de la circulation dans l'ensemble du site de compétition.

Protocole de désinfection des installations

- Des mesures ont été prises pour s'assurer de la désinfection du matériel utilisé.
- Des stations sanitaires/désinfectantes ont été installées à des endroits stratégiques et sont clairement indiquées.
- Des poubelles sanitaires pour disposer des masques jetables ont été prévues aux endroits stratégiques (départ, entrée, sortie...).
- Des toilettes sont à la disposition des participants.
- Des rappels des règles sanitaires sous forme d'affiches ou de mémos ont été mis en place.

Officiels et bénévoles

- Les postes d'officiels ont tous été attribués à l'avance.
- Les formations nécessaires ont été données virtuellement et à l'avance.
- Les postes des bénévoles ont tous été attribués à l'avance.
- Les postes d'officiels sont couverts par un nombre minimal d'officiels, et un plan de remplacement est en place en cas de désistement.
- L'équipement de protection individuelle à fournir aux bénévoles et aux officiels respectent les normes de la CNESST et sont en quantité suffisante.

Les informations suivantes ont bien été envoyées aux officiels et aux bénévoles :

- Le formulaire d'autodéclaration (ANNEXE 2) à remplir le jour même de la compétition;
- Le formulaire d'acceptation de risque (ANNEXE 1) à remplir à l'avance;
- L'attribution des responsabilités lors de la compétition et description précise des tâches reliées;
- La date et un lien vers la vidéoconférence d'informations et de questions;
- Le matériel à apporter (Les officiels et les bénévoles devraient avoir leur propre désinfectant pour les mains et une bouteille d'eau déjà remplie. Le comité organisateur devra fournir les masques de procédures et les équipements de protection);
- L'heure et l'endroit de leur arrivée;
- Les conditions météo annoncées et des instructions par rapport à l'habillement en conséquence;
- Les directives à suivre à la suite de leur arrivée (déjà en uniforme, destination, récupération de matériel...);
- Les consignes sanitaires à respecter;
- Les coordonnées du coordonnateur à la gestion de risque;
- Le schéma détaillé du site de compétition, ainsi que le parcours.

Participants et entraîneurs/accompagnateurs

Les informations suivantes ont bien été envoyées aux entraîneurs et aux participants :

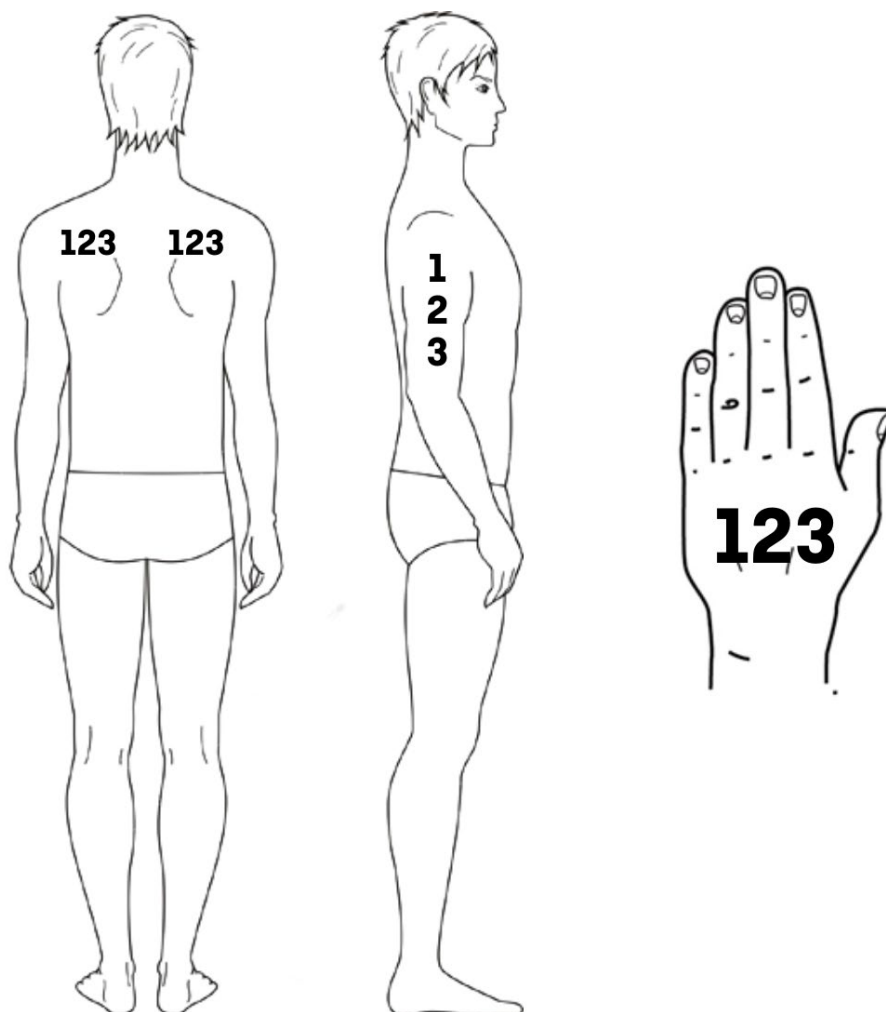
- Le formulaire d'autodéclaration (ANNEXE 2) à remplir le jour même de la compétition;
 - Le formulaire d'acceptation de risque (ANNEXE 1) à remplir à l'avance;
 - La date et un lien vers la vidéoconférence d'informations et de questions;
 - L'heure et l'endroit de leur arrivée, ainsi que les directives à suivre à leur arrivée;
 - Les consignes sanitaires à respecter sur place;
 - Le schéma détaillé du site de compétition ainsi que du parcours;
 - L'horaire des départs;
 - Les coordonnées du coordonnateur à la gestion de risque;
 - Les conditions météo annoncées et des instructions par rapport à l'équipement à apporter en conséquence;
 - L'équipement permis lors de l'épreuve;
 - Les directives par rapport au marquage (instructions, schéma...);
 - Les directives propres à l'eau libre (ongles, bijoux...).
- L'équipement de protection individuelle à fournir respecte les normes de la CNESST et est en quantité suffisante.

Annexe 5 – Schéma de marquage

Le marquage du numéro de l'athlète doit apparaître sur les **deux bras**, sur les **deux épaules** et sur les **deux mains** du participant.

- Sur les bras, les numéros seront disposés verticalement.
- Sur les épaules et sur les mains, les numéros doivent être disposés horizontalement.

La peau doit être propre et sans crème solaire ou autres substances. La numérotation des bras et des épaules pourrait consister en l'application de tatouages temporaires remis par le comité organisateur ou sera faite au marqueur permanent noir et les chiffres seront de 100mm de haut par 60mm de large. La numérotation des mains des compétiteurs tiendra compte de la hauteur de la main. Pour les athlètes avec la peau foncée, un marqueur blanc pourrait être requis pour faire le contour des chiffres. Il faut bien attendre que l'encre ait eu le temps de sécher avant d'apposer une crème.



Annexe 6 – Rapport du coordonnateur de la gestion de risque

Nom de la compétition :

Date :

Lieu :

Horaire :

Détails

Site de compétition :

Grandeur, accès, contraintes physiques, parcours (distance, forme), description des zones (accueil, participants, départ...)

Présences :

Nombre de participants, d'entraîneurs, d'accompagnateurs, d'officiels, de bénévoles, de sauveteurs, de premiers répondants, de clubs sanctionnés et de spectateurs

Succès et défis :

Décrire, dans le cas échéant, les succès et/ou les défis par rapport à :

L'inscription des participants :

La gestion du site de compétition :

La gestion du parcours :

Le contrôle de l'accès au site :

La gestion de l'horaire :



La distanciation des participants sur le site :

Le processus de départ :

Le processus à l'arrivée :

La gestion des officiels :

La gestion des résultats et la remise des prix :

La gestion des spectateurs :

La gestion des accompagnateurs :

La gestion de la désinfection :

La gestion des expulsions :

Conseils et considérations à partager pour d'autres comités organisateurs :